



Commune de Cluny (71)



PLAN LOCAL D'URBANISME

5f

MÉMOIRE DES ANNEXES SANITAIRES



Plan local d'urbanisme

Approuvé le 22 novembre 2023

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2023

Révisions et modifications :

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1- EXPLOITATION DU SERVICE

Le service d'eau potable est géré en régie par la commune. En 2020, 5 137 habitants sont desservis par le réseau en 2020 ; le prix du service est de 2.53€/m³ en 2020.

L'exploitation du service est déléguée à l'entreprise Suez Eau France, dans le cadre d'un contrat de prestation de Service ayant pris effet le 1^{er} Juillet 2019, pour une durée de 6 ans.

Dans une délibération du 8 Septembre 2021, le conseil municipal a approuvé le schéma de distribution d'eau potable de la commune. Ce schéma détermine les zones desservies par le réseau et décrit les ouvrages de transport et de distribution d'eau potable.

Le réseau d'eau potable de la ville est entretenu par le Syndicat départemental pour la sécurisation et gestion des réseaux d'eau potable de Saône-et-Loire.

Le réseau répond aux besoins de la population en matière de quantité et de qualité.

Le nombre d'abonnements domestiques a connu une augmentation de +4.84% sur la période 2019-2020

2- RESSOURCE

La ressource en eau de la commune provient surtout d'un captage public d'eau potable, nommé le puit « de la Gare » et qui représente 30% du volume total distribué. Le reste provient de l'eau de captages des bords de Saône. Il s'agit d'une ressource relevant du syndicat intercommunal des eaux de la Haute Grosne.

Le débit nominal du Puit de la Gare est limité à environ 300m³/jour en raison du rabattement de l'eau dans l'ouvrage nécessitant de fréquents arrêts et redémarrages de la pompe.

Pour répondre aux besoins de sa population, la commune est donc obligée d'acheter de l'eau captée en nappe de Saône.

Le puit de la Gare est en train de faire l'objet d'une procédure visant à définir un périmètre de protection valant servitude d'utilité publique.

Plusieurs réservoirs sont présents sur le territoire : un situé rue de Bel-Air (600m³), près de la route de Salornay (550m³), à la Mutte (100m³), à Ruffey (450m³) et à la Cras (150m³).

Les analyses microbiologiques et biochimiques confirment que l'eau est de bonne qualité.

3- DESCRIPTIF DU RESEAU

Ce réseau s'organise en deux parties : la partie haute qui alimente les quartiers situés en hauteur de la commune et une partie basse qui alimente le vieux bourg et ses extensions récentes.

Le réseau est composé des ouvrages suivants :

- 3 réservoirs
- 1 station de pompage à Cluny la Gare
- 8 compteurs
- 9 régulateurs de pression

- 15 capteurs acoustiques

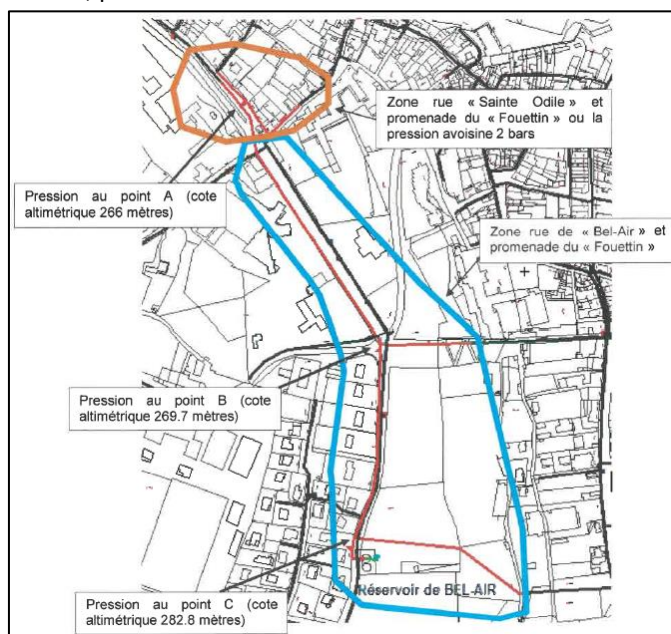
Le réseau s'étire sur 66.27km et est composé des matériaux suivants : fonte ductile, fonte grise, fonte indéterminée, PVC et Polyéthylène. Certaines canalisations (3.37km) sont dans des matériaux inconnus.

L'indice linéaire de pertes en réseau, indicateur de la performance hydraulique du réseau est de 3.58m³/km/jour, et est en diminution par rapport à l'année précédente.

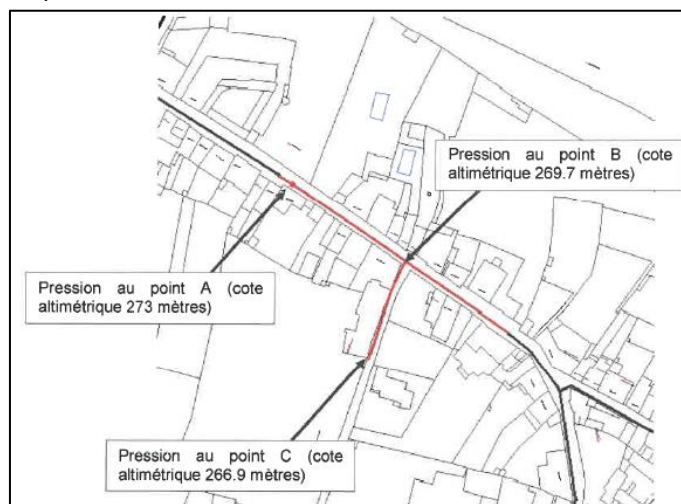
D'après une étude menée par Suez à la demande de la commune, il apparaît que plusieurs secteurs posent des problèmes en raison d'une pression inférieure à 2bar ; 2 Bar représentant le seuil minimum pour alimenter des habitations, notamment en période de consommation de pointe. Ces problèmes de pression sont principalement dus aux altitudes de la commune.

Secteurs posant problèmes :

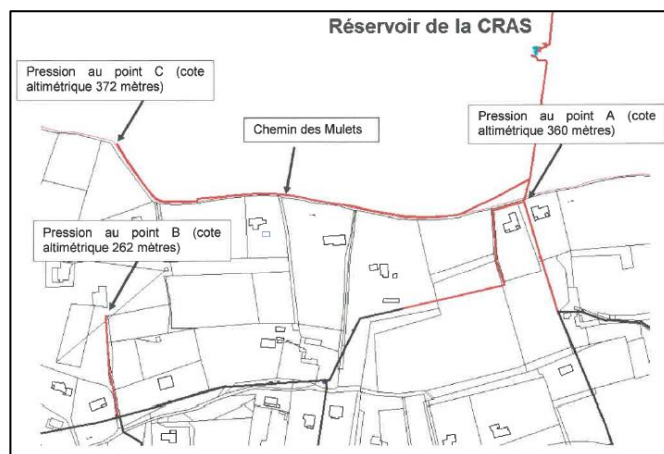
- « La Mutte » : le réservoir de la Mutte subit des baisses de pression significatives, elles fluctuent entre 0.5 bar aux heures de pointes et 2.7 bars aux heures creuses.
- « Station de Jalogny, bas service centre-ville » :
 - o Rue de « Bel-Air », promenade du « Fouettin » et rue Saint Odile



- o Rue Saint Mayeul



- Secteur « Les Cras » :



Pour garantir des pressions satisfaisantes de 2 bars minimum, il est recommandé d'éviter les constructions sur les côtes altimétriques identifiées sur chaque secteur de la commune de Cluny (ci-dessous) :

Nom du secteur de distribution	Cote altimétrique en mètres à ne pas dépasser
CLU 1 (secteur entrée Sud),	420
CLU 2 (secteur la Muette),	400
CLU 3 (secteur Varanges)	400
CLU 4 (secteur station Jalogny HS)	360
CLU 5 (secteur Cluny HS)	360
CLU 6 (secteur station de Jalogny BS centre-ville)	265
CLU 7 (secteur les Cras)	360
CLU 8 (secteur bas service Nord)	265

Si cela n'est pas possible il est recommandé d'inciter fortement les déposataires de permis de construire à étudier la possibilité d'installer un système surpresseur qui sera installé en domaine privé à leur frais, pour leur garantir une pression d'alimentation en eau potable satisfaisante.

4- SITUATION FUTURE

Les ambitions démographiques de la commune sont en accord avec sa place de pôle intermédiaire au sein de l'armature territoriale. Le développement projeté n'engendre que peu d'extension, il reste concentré dans et aux abords du centre-bourg.

Le réseau est composé d'un réseau principal et de plusieurs annexes, ce qui s'explique par les nombreuses impasses que comprend la commune.

Les zones urbaines sont desservies par le réseau d'eau potable :

- La zone S, le centre-bourg, secteur sauvegardé, est alimentée par des canalisations de 200mm, de 150 mm, de 125mm, de 50mm, de 40mm, en fonte et fonte ductile, qui permettent l'alimentation en eau potable des futurs abonnés. Le centre ancien comporte de nombreuses impasses qui elles sont desservies par des canalisations en PVC, de diamètre plus petit : 63mm, 50mm, 40mm, qui permettent l'alimentation en eau potable des futurs abonnés.
- Les zones UB et les secteurs UBa et UBb, situés au Sud de la départementale 980, qui correspondent à des zones urbaines mixtes à vocation d'habitat, sont alimentées principalement par des canalisations en fonte dans les rues principales, de 150mm, de 100mm, de 60mm, en fonte grise de 200mm, en PVC de 140mm, de

25mm, certaines sont en matériaux inconnus ou en PHED de 50mm (pour les excroissances du réseau), qui permettent l'alimentation en eau potable des futurs abonnés.

- Les zones UB situées au Nord de la départementale 980 sont alimentées par des canalisations en fonte de 150mm, de 125mm, de 100mm, en PEHD de 63mm qui permettent l'alimentation en eau potable des futurs abonnés. La zone UB en direction de la Croix de mission, qui comporte une OAP est alimentée par une canalisation en fonte de 100mm qui permet l'alimentation en eau potable des futurs abonnés.
- La zone UX du Pré Saint Germain est alimentée par un réseau en fonte de 100mm, en PVC de 63mm qui permet l'alimentation en eau potable des futurs abonnés. Celle du Gué Marion est alimentée par des canalisations en fonte grise de 150mm et d'autres dont le matériau n'est pas connu, en 150mm, en 80mm.
- La zone UL est desservie par des canalisations en fonte de 100mm, de 80mm, de 60mm et en fonte grise de 125mm.

Les zones à urbaniser sont desservies par le réseau d'eau potable :

- La zone 1AUA des Jaillots : Quartier de Chenevrières : elle est desservie à l'Ouest par une canalisation en fonte de 150mm qui passe Impasse des Jaillots et qui rejoint ensuite le réseau sous la D980. Il peut éventuellement être possible de se raccorder à la canalisation impasse des Noisetiers, en PVC de 50mm, une extension du réseau sera néanmoins nécessaire de ce côté-là.
- La zone 1AUA de La Grangelot : cette zone ne peut être raccordée au réseau que par le Sud, une canalisation en 100mm (matériau inconnu) passe sous la rue Léo Lagrange.
- La zone 1AUA et la zone 1AUC de Saint Clair : elles sont raccordables à l'Est par la Rue Marie-Angely par une canalisation en fonte de 100mm qui rejoint la Rue Salvatore Allende, par le Nord avec une canalisation de 75mm en PVC qui vient de la Rue du Commandant Laurent Bazot, par l'Ouest avec une canalisation de 125mm qui suit la Rue de Brizolles et par le Sud avec une canalisation de 75mm en PVC.
- La zone 1AUB et le secteur 1AUBa de Bel Air : la zone dispose de plusieurs possibilités de branchements, une canalisation arrive au Nord-Ouest de la parcelle depuis la rue Marie Louise Zimmerlin, en fonte de 100mm ; des canalisations en fonte de 100mm longent la zone à l'Est et au Sud.
- La zone 1AUC de Bel Air : cette zone peut être raccordée à la canalisation en fonte de 100mm, rue de Bel-Air, une légère extension du réseau pourra être nécessaire. Une canalisation est présente rue Léo Lagrange, en fonte grise de 200mm et une canalisation est située plus à l'Est, de 50mm en PEHD, Chemin de Coignys.
- La zone 1AUX du Pré Saint-Germain : nécessitera une légère extension du réseau depuis la rue Robert Lenfant, où passe une canalisation en fonte de 100mm, afin d'atteindre les limites parcellaires de la zone ; il s'agit d'une zone à vocation économique et non d'habitat.

DEFENSE INCENDIE

Cluny dispose de 105 poteaux incendie.

Depuis 2008 des travaux ont été mis en œuvre pour améliorer la défense incendie. Le quartier des Jaillots a été muni de 2 hydrants, tout comme le quartier de la Pétouse.

Les capacités d'accueil du PLU se situent dans des zones équipées en hydrants :

- La zone 1AUB est localisé juste à côté de deux poteaux incendie : un rue Marie Louise Zimmerlin et un rue de Bel-Air.
- La zone 1AUC, se situe à proximité d'un poteau incendie localisé le long de la D980 et d'un autre localisé dans l'allée des Noisetiers.

ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement est géré par la commune. Elle gère la collecte des eaux usées, l'entretien du réseau, le traitement et le rejet des eaux usées.

Un schéma d'assainissement a été mis à jour en 2016.

La commune compte de grosses structures émettrices d'effluents en quantité importante : l'hôpital, le camping, l'auberge du Cheval Blanc, les établissements scolaires et l'hostellerie le Potin. De manière générale, les établissements d'accueil touristiques, d'hébergements ou scolaire représentent 2 200 équivalents habitants qui contribuent donc périodiquement à une augmentation non négligeable des quantités d'effluents à traiter.

1- ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le réseau d'assainissement est géré par la commune. Elle gère la collecte des eaux usées, l'entretien du réseau, le traitement et le rejet des eaux usées.

Un schéma d'assainissement a été mis à jour en 2016.

La commune compte de grosses structures émettrices d'effluents en quantité importante : l'hôpital, le camping, l'auberge du Cheval Blanc, les établissements scolaires et l'hostellerie le Potin. De manière générale, les établissements d'accueil touristiques, d'hébergements ou scolaire représentent 2 200 équivalents habitants qui contribuent donc périodiquement à une augmentation non négligeable des quantités d'effluents à traiter.

Le réseau d'assainissement est composé d'une antenne principale le long de la rivière souterraine « Le Médasson ». Cette rivière traverse le centre-ville et collecte plusieurs rues adjacentes. Dans le centre-ville (avenue Charles de Gaulle, quartiers Bel-Air et Grangelot) le réseau est essentiellement unitaire. En amont du centre-ville, une partie du réseau est en séparatif.

Le réseau est composé des ouvrages suivants :

- 16 déversoirs d'orages
- 6 postes de refoulement : (PR1 Services Techniques, PR2 Pont de l'étang, PR3 La Servaise, PR4 Chemin de Rochefort, PR5 Rochefort).
- 1 station d'épuration

Cette station a été mise en service le 01/09/2010, le traitement se fait par boue activée et par filtres plantés de roseaux. La production de boue est de l'ordre de 31.62tMS/an. La charge entrante de la station est de 3 584 équivalents habitants, pour une capacité totale de 6 700EH.

D'après le schéma d'assainissement mis à jour en 2016, le réseau séparatif est composé à 56% de canalisation en PVC, 21% en béton et 10% en fonte. Le réseau unitaire est constitué à 80% de canalisations en béton.

Le réseau dispose d'une station d'épuration d'une capacité nominale de 6 700 équivalents habitants. Elle est conforme en matière de performance de traitement et de rejet dans le milieu récepteur (Le Médasson). La capacité résiduelle de l'ordre de 3 100 équivalents habitants.

Le **programme de travaux du schéma d'assainissement de 2016** s'organise autour de 4 objectifs :

- Réduction des rejets directs au milieu naturel (par temps sec et par temps de pluie) ;
- Réduction des apports d'eaux claires parasites permanentes ;
- Réduction des apports d'eaux claires parasites météoriques ;
- Elaboration d'un programme d'entretien.

2- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Environ 220 habitants sont concernés par un dispositif d'assainissement non collectif. Cela concerne surtout les hauteurs du Cras.

Ces dispositifs sont surveillés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Clunisois. En 2015, 75.3% des dispositifs contrôlés sur l'ensemble du syndicat intercommunal du Clunisois (43 communes) sont conformes aux règles en vigueur.

3- ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

La commune est compétente en matière de gestion des eaux pluviales, elle ne dispose pas de zonage eaux pluviales.

4- SITUATION FUTURE

Les zones urbaines sont desservies en assainissement collectif.

Les zones à urbaniser disposent d'une desserte en assainissement collectif :

- La zone 1AUA des Jaillots : Quartier de Chenevrières : trois réseaux d'assainissement en séparatif sont présents sous la D980 au Nord, sous la rue des Dames Blanches à l'Ouest et sous l'allée des noisetiers à l'Est. Il semble nécessaire de se raccorder sous l'allée des noisetiers pour un réseau en gravitaire.
- La zone 1AUA de La Grangelot : un réseau en séparatif se trouve, à l'Ouest, sous la rue Léo Lagrange au sud de la zone, un réseau unitaire, à l'Est se trouve également sous la rue Léo Lagrange (à l'angle sud-Est de la zone. Un raccordement à un de ces deux réseaux peut être envisagé.
- La zone 1AUA et la zone 1AUC de Saint Clair : trois réseaux en séparatif sont présent Rue du Commandant Laurent Bazot au Nord, Rue Marie-Angely Rebillard, à l'Ouest et Rue de Brizolles, au Sud. Un raccordement par le Sud ou par l'Est sont envisagés.
- La zone 1AUC de Saint-Clair : il est prévu dans l'OAP que les habitats réalisés sur cette seront autonome en assainissement des eaux usées.
- La zone 1AUB de Bel Air : elle se situe à proximité du réseau unitaire sous la rue Marie Louise Zimmerlin.
- La zone 1AUC de Bel Air : il est prévu dans l'OAP que les habitats réalisés sur cette seront autonome en assainissement des eaux usées. Malgré tout le réseau unitaire sous la rue de Bel-Air passe à proximité de la zone.
- La zone 1AUX du Pré Saint-Germain : nécessitera une légère extension du réseau depuis la rue Robert Lenfant, où passe une canalisation en fonte de 100mm, afin d'atteindre les limites parcellaires de la zone ; il s'agit d'une zone à vocation économique et non d'habitat.
- La zone 1Aux : un réseau en séparatif se situe à proximité sous la rue Robert Lenfant.

Pour chacune des zones à urbaniser disposant d'une OAP il est mentionné l'obligation de récupération des eaux pluviales pour des usages non alimentaires (sanitaires, arrosage, nettoyage extérieur, ...), ainsi que la nécessité de mettre en place une gestion adaptée des eaux pluviales par infiltration obligatoire à la parcelle (sauf impossibilité liée à la nature du sol).

ORDURES MENAGERES

Le ramassage et le traitement des déchets sont gérés par le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de la vallée de la Grosne. Ce syndicat s'occupe de 54 communes du Sud du département.

La commune de Cluny dispose d'une déchetterie, une des plus fréquentée de la vallée.

Un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés a été adopté par le Conseil Départemental le 28 Janvier 2011.

Ses objectifs sont les suivants :

- Réduction des ordures ménagères et assimilés de 7% d'ici 2014 ;
- Réduction des déchets ménagers et assimilés de 3% d'ici 2014 ;
- Réduction des déchets récoltés en déchetterie, soit 10% de déchets verts en moins et réduction de 6% des encombrants d'ici 2014.

Le Plan de Prévention des Déchets de la Saône-et-Loire a été validé en Mars 2010

ENERGIE ET COMMUNICATION NUMERIQUE

1- DESSERTE EN GAZ DE VILLE

La plupart des logements de la commune sont reliés au réseau Gaz de France. Les quartiers anciens et certains plus récents (Ecoquartier des Hameaux de Parraud par exemple) sont desservis. Le réseau est composé d'une canalisation de 100mm de diamètre, qui suit la vallée de la Grosne depuis Taizé.

Les habitations isolées ne sont pas desservies.

2- NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

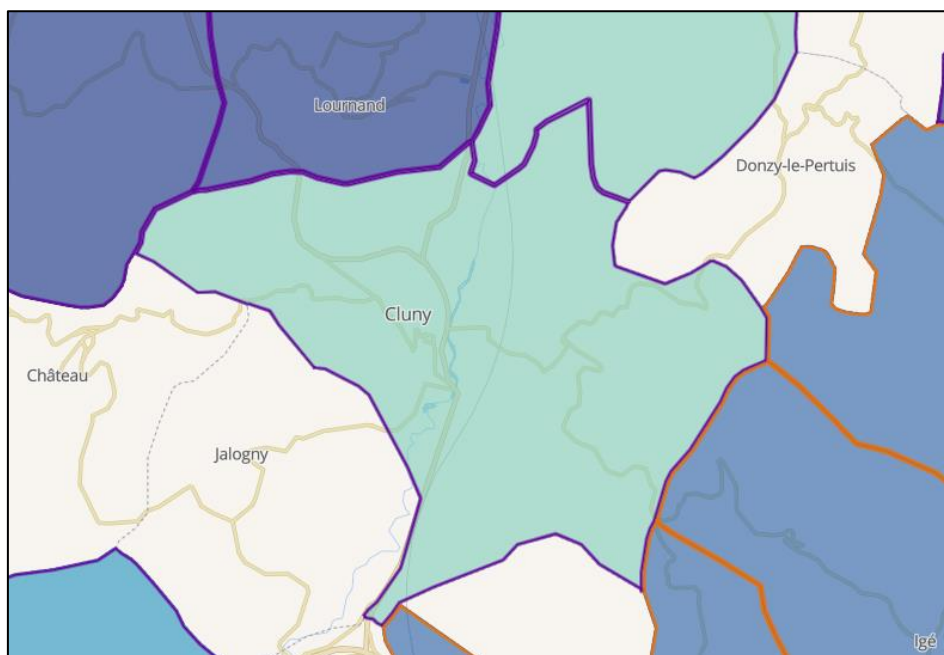
Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement du Numérique de la Saône et Loire a été mis en place en 2012. Il détient deux ambitions :

- Contribuer au désenclavement numérique du territoire en « complétant » une couverture haut débit encore inégale, en permettant l'arrivée sur le territoire de nouveaux opérateurs, tout en préservant la notion d'un service public de qualité pour tous dans les meilleures conditions financières possibles.
- Renforcer d'autre part l'attractivité du département et anticiper l'évolution des usages en favorisant du très haut débit pour les utilisateurs professionnels.

Les objectifs retenus pour les atteindre sont les suivants :

- D'ici 2017 : raccorder 715 sites prioritaires (mairies, établissements publics) au très haut débit.
- D'ici 2020 : raccorder 70% des foyers du département au très haut débit, tout en confortant les réseaux hauts débits existants
- D'ici 2022, raccorder la totalité des foyers du département.

Le taux de locaux raccordables à la fibre est relativement faible sur la commune de Cluny : entre 10% et 25%.

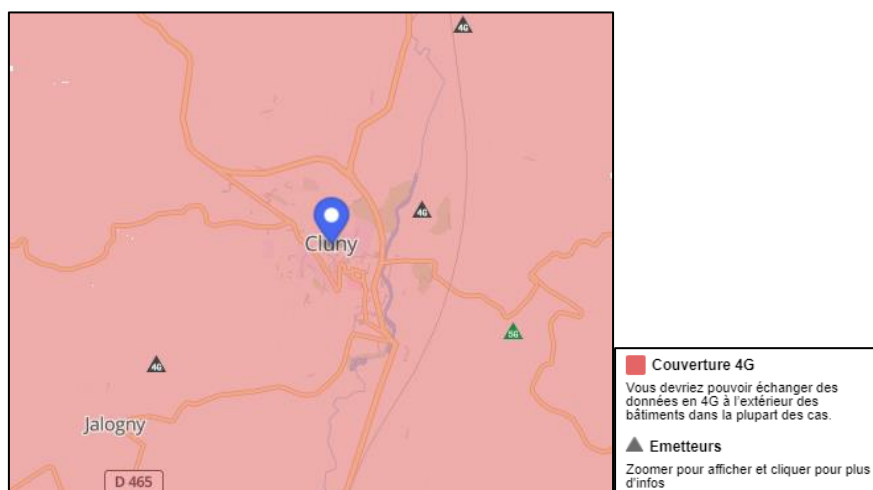


Source : <https://cartefibre.arcep.fr/>
Taux de locaux raccordables

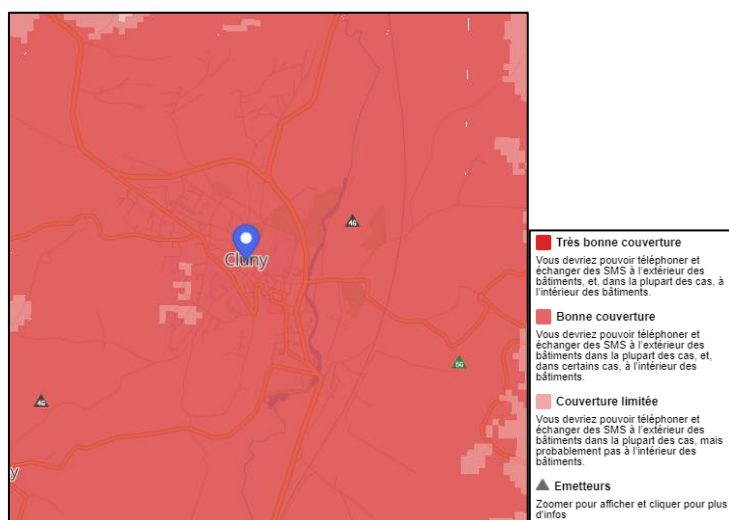
Qu
app

Supérieur à 80%	De 10% à 25%
De 50% à 80%	De 0% à 10%
De 25% à 50%	Aucun locaux

la commune de Cluny dispose d'une très bonne couverture mobile (interne mobile et



Source : <https://monreseamobile.arcep.fr/>



Source : <https://monreseamobile.arcep.fr/>